DEPARTEMENT commune de <u>Auncey en</u> Bazois

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de flus ay en - Day as
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 24 och 2013.
portant ouverture d'une enquête Publique Relative a la
demande de Rouvellement d'autous ation d'eseploiter une
carrière de Physlite sur le Territoire des communes
d'épires et de Montreuillon deposée par la société
Egranulats Bourgagne Arevergne
a été publié le 30. Och 2012 dans la commune de Auncy en Barais
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Assaugen Barcus
et à dans le Bourg Vitilne et Hameaux de Savenay Savenay Egrecèl
du 31 oct 2012 au 22 décembre 2012

Fait à Auncy en B, le 30 oct 20/2

Le Maire,

(cachet de la Mairie)



⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

DEPARTEMENT

de O NIEVRE

COMMUNE

de BUSMES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

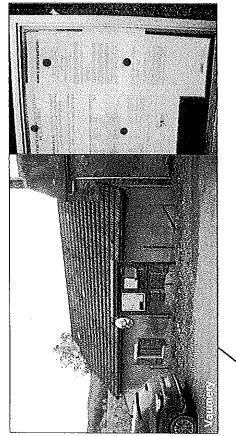
Je soussigné, Maire de la commune de BLISMES
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 2 h Octobre 2012.
portant ouverture d'une enquête publique relative à
la demande de renouvellement d'autousation
d'explorter une carriche de rhydrite sur le territoire des
Communes d'Epsy et de Montrauillon déposée par la
société Granulats Bourgagne Aussergne
a été publié le . L. MOVEMBIE de l'Adans la commune de BUSMES
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie deBUSMES
01 à Voumery et Bussij (hameaux de la commune)
du 2 movembre 2-12 au 22 décembre 2012 in clus "

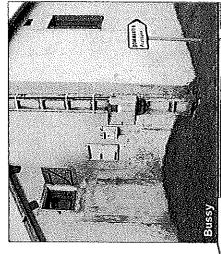
Fait à BLISMES , le 24/12/2012

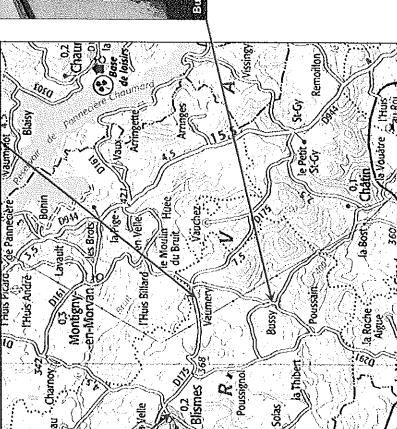
Le Maire, Moux PERRIN

(cachet de la Mairie)

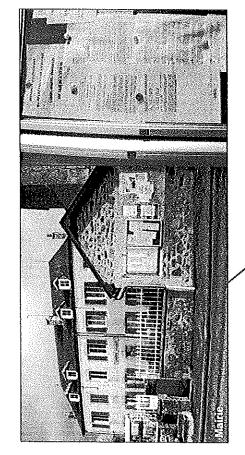
(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

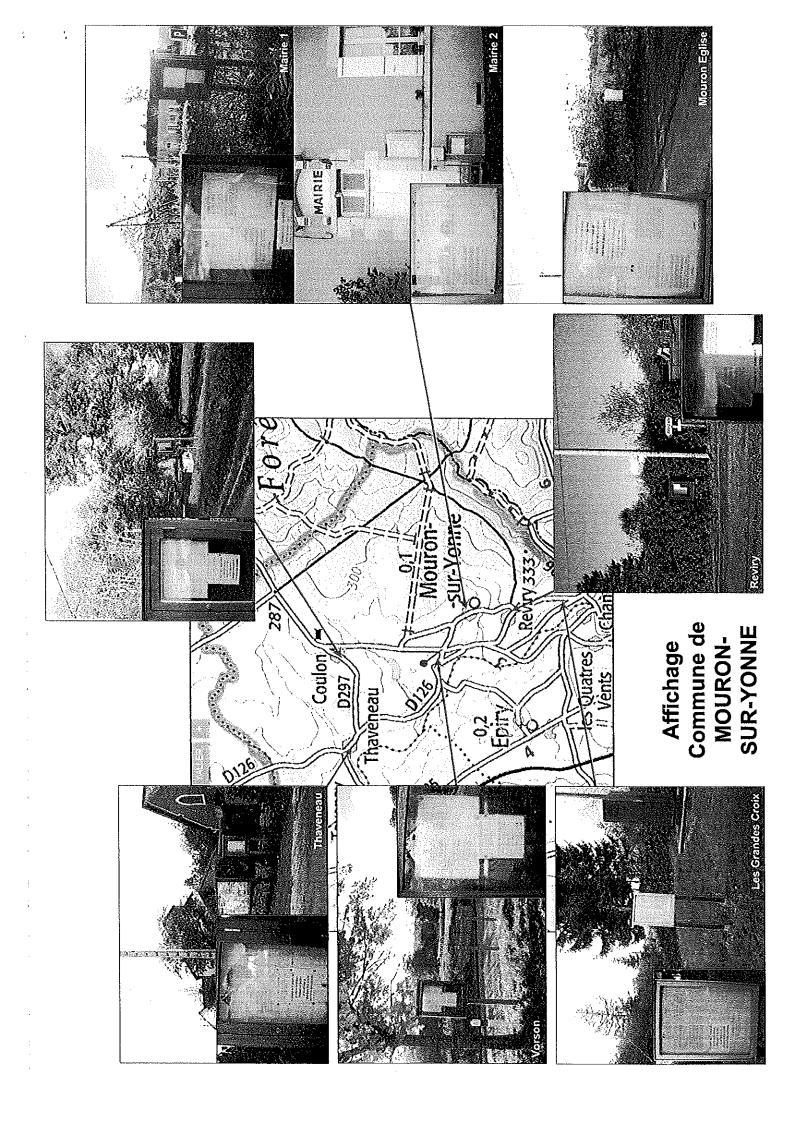






3





DEPARTEMENT

de Pa NIEVRE

COMMUNE

de MOURON-SUR-YONNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné; Maire de la commune de . MOURAN - SUR - YCMNE
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date duكل مدلك معالمة certifie que l'arrêté de M. le
portant conventince d'une enquête publique solative à la
demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une
corrière de silyclité sur le territaire des communes d'EPIRY.
et de MONTREVILLON déposée par la société GRANULATS
BOURGOGNE AUVERGNE
a été publié le Q3 /M / 2012 dans la commune de MQURAN - SUR - YONNE
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de MOURON - SUR - YONNE
et à Thaveneau, Coulon, Reviry, Verson, Lea Grands Moulins, Box de Bowrg.
du. 03/M/2012

Fait à Mouven & Yonne, le 22 décembre double le Maire, P. CORDILLOT

(cachet de la Mairie)



⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

PREMIÈRE JOURNÉS

Les	de	houres		
			a	heures
	Table validity do M.			
Persuarelee Ca	e du na	mede 24	_11-2017	2 de 94
7124				
a sic				
	• 1			b vene anna
le donier	Juay U	e'a 157	sulioi t	i ustu
/	y my f			
Fire de lo	- Juleurace cer	a a	184	
			Gérard MILLER	PAND
			. Commissaire Enq	
				28 ************************************
Parmonence	1. 1			
- Caramence	dy mestell	ou a	icenter	2012 de 9'
a 124				
MP Du	005			
dantient	CRET Je	an inite	the - fre !	Hotor-EPW
Lealler.	Thou A	10 PC	Those of	c powsupyre
7	- UM	The Are	Miere We	- Hontause .
		Man		
•				
		ard MILLERAN		
	Comr	nissaire Enquêtei	ır	
				7
				<u>/</u>

Parmoner du sound 22 diambre 2012 Manager VILLANNE Gry Belleverult - me pout que considere de les sontraleur de le proverupe de l'explaine et sontraleur de l'explaine de manuel l'explaine de l'explaine de manuel l'explaine de manuel le lang de channe de l'explaine de manuel le langue de channe de montre de manuel de manuel le langue de channe de montre de manuel le langue de channe de montre de manuel l'explaine de montre de l'explaine de montre de l'explaine de l'explaine de montre de l'explaine de l'explain	Permanence du souredi 22 décombre 2012
Honoreus VILLANNE Gry Bellevellet. Men previous pour le comment de sons cette consure in previous prous le comment de sur les sous de sons cette consure insperient prous le comment de sons cette consure insperient prous le comment de sons cette consure insperient prous le comment de sons de sons de consequention de four estate de sons de s	de 94 à 124;
Mentanti prouvile commente de societa de la section de la les formello de la la la la la constitue de la la constitue de la la constitue de la la constitue de	
Now pressons que a tre association or a por gour vocation d'enveyer la cursueus, serbiennel leur aporta des c'enculs d'ancelicanten con la neques de composition et les faires de consensation d'enverse de consensation d'enverse de consensation d'enverse de la faire de faire représent qui verse d'entre d'enfant les elépecats qui verse d'enfant les elépecats qui verse d'enfant de consensation d'enverse de propriétée de le consensation de faire de la consensation de l'enverse de server en plantes d'enverses an l'environ en Trance el derne respecteuriste parla loi (III) parti elle favorise la resoluère (agrandament) parti elle favorise la resoluère (agrandament) parti elle dema pirlomen d'enverne vers le l'elrédaire que contispad un deren- querrent dimété: place le clema pirlomen de plus lois de la resoluère (derengement) que affention lucque des trous, meres desar seent alauties/pairendens enter l'accès à con transform de plus lois de la resolution de maniferent consensation de prince de fait mention de suivir du mite pour l'enversant veut Cprin le fait al de que le maniere. Quir l'Observatoire l'une pare le forme le faire pour l'enversant de l'Espandament	Homorun VILLANNE Guy Bellevellet-
Now precisions que a du association m'a per gour. vocation d'ensure Cescussions, sentement leur exporter de cile pouls d'ancilionation cans les neques de conspeculation. Hous fainteur de current les faune et le fair relativement complete. Nous esportant de sentent les éléments de consentant les faune et le fair relativement complete. Nous esportant une heir le long du chemin d'accès de cumparine le propriétaire de fleur de fleur de pentre le long du chemin d'accès un tendre des exerces persiteres ou glantes sount interletes d'enfertation en trance et denc ripre leuriste par la loi (PV). part etre favoriser la roselaise (rapposationment). Instelle, un claerratione d'ouseaux vers le lebrédaire qui contispant un desen que effentie. place le demin pictonie de plus lois de la roselaire (derivagement). — foure effentiren luverne des trous, meres disan scent alexites pour entre les controlles des faits pour entres la circi d'entre pour l'encapeurent con le principe de serve entres l'accès à con transcelle au ou vider hors persone de le reproduisser entre le fait et de que le presence. Quir l'Observatoire Nouverne de l'Equipment de l'Equipment l'entre l'entres la des que le presence de l'entre pour l'enverse le l'enverse de	The rest that the restriction and the continue
Nous februlium Prenze granulal pour leur estade d'impact concernant la faune et la faux relativement complete. N'ous appalaus ofer dant les eléments fui vents papara de cumeraine le progrataire de lieur de glanter me hair le lung du chemin d'accès. intendere des essences fanctières ou plantes d'aurecèses au temboure radional our nesque que certains est con funta sount intendets d'impertation en trance et donc rèpre lans elle par la loi (PU). part elle fairnise la saselière (acquadepement). institle, un alservatoire d'orsecour vers le l'elisé dans que entispait un désain querrent dointé. foure aftention lucque de trons mares diau sant a laureir quiveur d'ans que en l'acque de trons presentant que en l'acque de reproduption en l'acque de presentant que en l'acque de reproduption il m'est fait mention de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière. Quiri l'Observatoire l'invernais de l'Equisionnement.	mpalante pour le commane
Nous februlium Prenze granulal pour leur estade d'impact concernant la faune et la faux relativement complete. N'ous appalaus ofer dant les eléments fui vents papara de cumeraine le progrataire de lieur de glanter me hair le lung du chemin d'accès. intendere des essences fanctières ou plantes d'aurecèses au temboure radional our nesque que certains est con funta sount intendets d'impertation en trance et donc rèpre lans elle par la loi (PU). part elle fairnise la saselière (acquadepement). institle, un alservatoire d'orsecour vers le l'elisé dans que entispait un désain querrent dointé. foure aftention lucque de trons mares diau sant a laureir quiveur d'ans que en l'acque de trons presentant que en l'acque de reproduption en l'acque de presentant que en l'acque de reproduption il m'est fait mention de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière. Quiri l'Observatoire l'invernais de l'Equisionnement.	
Nous februlium Prenze granulal pour leur estade d'impact concernant la faune et la faux relativement complete. N'ous appalaus ofer dant les eléments fui vents papara de cumeraine le progrataire de lieur de glanter me hair le lung du chemin d'accès. intendere des essences fanctières ou plantes d'aurecèses au temboure radional our nesque que certains est con funta sount intendets d'impertation en trance et donc rèpre lans elle par la loi (PU). part elle fairnise la saselière (acquadepement). institle, un alservatoire d'orsecour vers le l'elisé dans que entispait un désain querrent dointé. foure aftention lucque de trons mares diau sant a laureir quiveur d'ans que en l'acque de trons presentant que en l'acque de reproduption en l'acque de presentant que en l'acque de reproduption il m'est fait mention de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière de surveir du acte pour l'anner announement. Qui le fait de de que le manière. Quiri l'Observatoire l'invernais de l'Equisionnement.	Nous precisions que votre association ma per pour vocation d'enniger les curriers,
et la flore selati tembre la proprietarie de lieur de glanta, une hai le lang du chemin de cieres de cumpantare la proprietarie de lieur de glanta, une hai le lang du chemin de cieres de certaine de compandament de certaine de control cur moque que certaine artius con glanta sount intendirles d'imperfation en trance el donc rèpre leurille por la loi (IV) peut être favoriser la resclusie (agrandiquement) insteller un observatione d'orierant vers le l'elrichaire qui continpart un derain- querrent hants. plane affontion lurgue de plus loin de la reselucie (derimpement) - foire affontion lurgue des trons, mares d'au scent a laures prince province en la continpart rent de prince d'un prince prince de respectablique enter l'accès à as trons d'aurent l'ent s'he em Nolles des files para- enter l'accès à as trons d'aurent le prince pour l'emisseurement. Comi le fait al de que le manière. Pour l'Observatoire l'inversais de l'Experimentement. Plus les parts de fair membres de surier du sale pour l'emisseurement. Comi le fait als de que le manière.	
interdire dis essences ferissières un glanda et aurações an tembraia national cui nosque que certava estus con planda social interdistes d'impertation en Trance et donc riprie leuriste por la loi (PU) — part the favoriser la resolicire (agrandiquement) — installer un observatione d'orsecus vers le Colriedanse qui antispad un desain- querrent himte: — faire le chemin pictomia de plus lois de la resolicire (derivagement) — faire aftentione levarue des trons, mares diam scent a bantes (niverandion) and les amphibreus e y aproduient l'ent the entroller des filets pour eviter l'accès à cos transferan ou vider from parisone de respectuation et m'est fait membres de servici du sute pour l'anne anneuvent comi le fait et de que le manière Rouri l'Observatoire l'ivernoir de l'Equipourmement	et la face relativement complète. Noves espendous enfendant les élépients frieven
Just The favoriser la reselvance (agrandiquement) installer un observatione d'ouverne vers le Colriedance quisantispant un deren quirent hamté: - place le chemin pictomier le plus lois de la reselvance (derivagement) - foire aftentian leurque des trous, mares dian scent a backées (ouverndons) red les amphibneus cy aproducent leur stre en Noller des filets pour enter l'accès à ces trous deau on vides lous persone de le reproduction il m'et fait mention de surier du mite pour l'environnement. Qui le fait at de que le manière Pour l'Observatoire Nivernais de l'Equaismement	Macces de exerces desertiones es alumbes et amastre an timbrane national que
Just The formise la roselione (agrowd women!) installer un observatione d'ouséant vers le Colriedance quisantispant un deren quirent hamté: - place le chemin pie l'ornier de plus loin de la roselione (deringement) - foure aftentium leurque des trous, mares dian scent a lacteir (ouveaudion) red les amphibneur c y reproduient leur stre einstaller des filets pour enrier l'accès à cos trous d'aux on vides pour de de reproduction il m'el fait mention de surier du sute pour l'anni announement. Chui le fait al de que le manière Cour l'Observatoire l'ivernais de l'Equipmentaire The le Barle Anto Corne l'acteur	resque que certain arties ou plantes sount intendrées d'imperfation en trance et donc
- places le chemin piè l'orien de plus loin de la rose lière (desiengement) - fourie affention leureux des trous mares doan sont a bailes (oriennelles) and les amphibieux c y reproduent l'ent être en Moller cles filets pour eviter l'accès à cos trous d'enu on vider pour l'envisonnement chein il n'est feit mention de servici du sute pour l'envisonnement Cqui le fait al de quelle manière Pour l'Observatoire l'evernais de l'Equenconnement The les Bayles pour lonne l'esteur	pert also lavring la reselepar (agray de mement)
- Sourie aftention lungue des trous mures de au sent abacters privaudent au les amphibiens e y aproduient leut être en Noller des files pour entres l'accès à cos trous de au vider personne de reproduction il n'est fait montion de surier du sute pour l'annissement qui le fait et de que le manière. Couri l'Observatoire l'ivernois de l'Envenionnement offichel Bayland lorue l'estein	general famile.
enter l'aciès à cos trous l'aux ou vides pers persons de reproduction il n'el fait mention de service du sule pour l'anne ensement. Qui le fait at quelle maniere le fait at de quelle maniere l'ivernais de l'Enverionnement que le l'Enverionnement que l'appendent lors l'avernais de l'Enverionnement que le l'Enverionnement de l'Enverionnement de l'Enverionnement de l'Enverionnement de l'Enverionnement de l'appendent de l'appe	
Le fait et de quelle manière l'ivernair de l'Eprenionnement de l'Eprenionnement of the le l'Eprenionnement of l'éprenionnement of le l'Eprenionnement of le l'Eprenionnement of le l'Eprenionnement of l'éprenionnement of le l'Eprenionnement of le l'Eprenionnement of l'éprenionnement of	and les amphibiens of aproducint lent the installer desfilets pour
Pour l'Observatoire Nivernais de l'Envenionnement	il n'el fait montrion de surier du site pour l'anni suntement. Que
ę, 🖤	ų.

Objet : Carrière de Montauté.

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter Déposition à joindre au registre d'enquête publique

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de cette enquête publique, il m'a semblé utile de formuler un avis et d'insister plus particulièrement sur un certain nombre de points.

Compte tenu du contexte socio-économique actuel, il se trouve en effet que l'existence de la Carrière de Montauté, tout comme celle de la carrière voisine de Picampoix, sont d'une importance capitale pour notre secteur géographique particulièrement défavorisé, pour nos communes rurales et pour le département de la Nièvre.

Les atouts de la Carrière de Montauté tiennent au fait que celle-ci est déjà relativement ancienne, qu'elle exploite un gisement de valeur, éloigné des habitations et au cœur d'un massif boisé important, l'ensemble appartenant à un même propriétaire, situation qui a le mérite de simplifier bien des choses.

Toute exploitation de carrière, mais à plus forte raison en roche massive granitique, génère nécessairement des nuisances.

Il est toujours possible de mieux faire ; rien n'est parfait!

Dans le cas présent, l'ensemble des mesures compensatoires et de prévention mises en place par l'exploitant, notamment au cours des dernières années, font que les différents impacts de l'exploitation sur l'environnement (bruit, eau, poussières, accès ...) sont relativement limités et acceptables, notamment du point de vue réglementaire.

A une époque où l'on parle beaucoup de responsabilité sociétale, il convient de signaler et d'insister sur la présence d'un exploitant responsable, soucieux de l'environnement, des conditions de travail de son personnel et qui n'attend pas le stade ultime de la contrainte réglementaire pour agir, mais procède plutôt par anticipation.

A signaler également, une situation exceptionnelle peu courante, au travers d'un partenariat étroit et constant existant entre l'exploitant et le propriétaire foncier, homme d'avant-garde et de bon sens, passionné par les espèces locales (faune, flore) et par la nature en générale dont l'une des préoccupations majeures est le développement durable, la protection de l'environnement et de la planète pour les générations futures.

Le dossier présenté fait état de 16 à 18 emplois directs et d'environ 30 emplois indirects.

Ce nombre d'emplois indirects paraît sous-évalué et ne semble tenir compte que des seuls soustraitants intervenant de manière régulière pour le compte de la carrière : soudeurs, organismes d'étalonnage, de contrôle, transporteurs, entreprises de maintenance des engins et installations, fournisseurs de carburants ...

A ces différents intervenants, il convient également d'ajouter les autres commerçants, artisans et services locaux (boulanger, boucher, restaurateurs, garagistes, poste, écoles, sapeurs-pompiers ...) qui font que le nombre d'emplois indirects est en réalité bien supérieur à celui annoncé.

Outre le fait de produire un granulat de qualité indispensable pour l'entretien de nos routes, de nos voies ferrées, de nos bâtiments et de tirer profit de la quasi-totalité de son gisement en développant des formules innovantes de valorisation des sables, désormais couramment utilisés dans les bétons (en substitution aux matériaux alluvionnaires), il est évident que la Carrière de Montauté, au stade actuel, fait partie des rares et peut être dernières entreprises contribuant largement au maintien d'un certain niveau d'activité et de ressources pour nos communes.

Au vu de ces éléments, nous ne pouvons que nous prononcer, sans réserve, en faveur du renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Epiry, le 22 décembre 2012

François MARCEAU Les Horizons 58120 BLISMES René LASSERRE Professeur des Universités Président honoraire de l'Université de Cergy-Pontoise demeurant Au Bourg 58 800 MONTREUILLON

Montreuillon, le 22 décembre 2012

Objet : Carrière de Montauté.

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter

Déposition destinée à figurer au registre d'enquête publique ouvert en mairie d'EPIRY

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En tant que citoyen né à Montreuillon dans l'immédiat après-guerre, ayant gardé avec mon village et ses environs une attache constante assortie d'une connaissance approfondie des réalités locales, il m'a semblé utile d'apporter mon concours à cette enquête publique sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la Carrière de Montauté. Ceci afin de porter à votre connaissance les éléments qui, de mon point de vue de citoyen local et de proche «riverain » (je réside au bord de la rivière du Bruy, au pied du versant du massif boisé en haut duquel se trouve la Carrière, à moins de 3 km à vol d'oiseau), me semblent mériter une attention toute particulière dans l'examen du dossier

Il relève bien sûr de la toute première évidence que l'exploitation de la Carrière de Montauté, au même titre d'ailleurs que celle de Picampoix sise à une dizaine de km à proximité de Sardy, constitue un potentiel de ressources et d'activité industrielle d'importance économique vitale pour les communes environnantes cette zone géographique à dominante rurale située aux confins du Nivernais et en bordure du Morvan. Dans le contexte actuel, le maintien de ce potentiel est une nécessité dont la dimension économique et sociale est absolument prioritaire. Les données de base en termes d'activité immédiatement mesurable sont déjà en eux-mêmes significatifs puisque le dossier relève 16 à 18 emplois directs et environ 30 emplois de sous-traitance, c'est-à-dire organiquement liés à l'activité productive ou commerciale de la carrière (prestataires techniques réguliers : réparation, maintenance, mesure et contrôle) fournisseurs divers de matériels et carburant, transport et prestations diverses. Activités directe ou semi directes, auxquelles il faut cependant ajouter d'autres activités locales induites auprès des commerçants, artisans et services locaux, qui contribuent au maintien de la vie des communes environnantes et sans lesquelles ces dernières seraient vouées à un inexorable dépérissement.

Mais si ces éléments économiques classiques tout à fait vitaux doivent être relevés au crédit de la poursuite de l'activité de la Carrière de Montauté, d'autres méritent également d'être soulignés dans leur singularité, car ils me semblent témoigner au plus haut point de l'exemplarité des relations que l'entreprise exploitante, depuis qu'elle a pris en main l'activité de la Carrière, a développées et entretient avec son environnement, et ce au plein sens du terme.

L'entreprise exploitante, qui appartient à un groupe industriel français de tout premier plan, qui compte parmi les leader mondiaux du secteur, a su faire de cette carrière relativement ancienne, assise sur un gisement de porphyre de valeur mais difficile à exploiter, une installation extractive et productive à la fois sûre, rationnelle et performante, fondée sur des technologies à la fois éprouvées et à la pointe de l'innovation. Elle s'appuie par ailleurs sur un dispositif logistique entièrement renouvelé, fondé sur la restauration d'une liaison ferroviaire précédemment laissée en désuétude par l'opérateur public national, tout en assurant à ses produits des débouchés intéressants et durables, notamment pour les balast des voies ferroviaires à haute vitesse.

Tout aussi remarquable est le fait que la modernisation et la promotion de cet outil industriel de grande valeur se sont opérées dans une prise en compte à la fois responsable et exemplaire des obligations environnementales.

L'exploitant s'est attaché avec constance, tout au long des dernières années, en y mettant des moyens conséquents, à respecter l'ensemble des mesures compensatoires et de prévention. Le résultat est manifeste et incontestable : les différents impacts de l'exploitation sur l'environnement (bruit, eau, poussières, accès ...) sont réduits et acceptables. Non seulement, à ce que je sais, ils se situent dans la conformité des normes réglementaires. Mais l'observateur attentif et sensible que je suis, tient à témoigner que dans la vie quotidienne des riverains l'activité de la carrière n'entraîne que des nuisances minimales qui ne méritent même pas d'être qualifiées comme telles. Aucun bruit d'explosion, pas de poussières transmises par le vent. A peine le bruit assourdi des engins est-il de temps à autres perceptible par bouffées de vents d'ouest. Mais je me dois de dire que nous les percevons tout au plus mentalement comme un signal bienveillant, annonciateur de pluie, ou comme le rappel rassurant que notre carrière travaille et que notre village continue de vivre à l'ère industrielle et au rythme du monde. Rien à voir en tout cas avec les nuisances diverses de l'activité agricole, et notamment avec le bruit assourdissant que provoquent dans nos bourgs le défilement rapide des remorques et tracteurs agricoles de haute cylindrée, sans parler des quads, motos, véhicules divers, autres outils à traction thermique et à usages multiples.

Reste enfin à souligner une approche environnementale marquée par un esprit de responsabilité de long terme à la fois sur la préservation d'un paysage forestier de qualité exceptionnelle et sur l'évolution de la structure du site qui s'exprime tout à fait nettement et concrètement dans le dossier de qualité qui est présenté à l'appui de l'enquête. Cet esprit de responsabilité, il faut le souligner, se nourrit d'un partenariat de longue date, confiant, permanent et fructueux entre d'un côté es exploitants antérieurs, mais qui s'est encore renforcé entre l'exploitant actuel, et de l'autre, le propriétaire foncier, forestier de renom, homme de haute culture et de vision environnementale de long terme, tant pour la préservation de la faune et des espèces que pour l'avenir du territoire et des populations futures;

Ce partenariat se prolonge en outre d'un climat de confiance, d'une concertation constante et constructive de l'exploitant avec les diverses collectivités locales dont relève son site d'exploitation.

Je tenais, Monsieur le Commissaire enquêteur, à vous faire part de ces éléments d'appréciation, à témoigner des acquis dont la Carrière de Montauté peut se prévaloir, de la configuration de coopération économique, sociale et humaine exceptionnelle dans laquelle son activité s'insère, et qui justifie, de mon point de vue, que l'on examine la poursuite de son activité avec toute l'attention qu'elle mérite.

René LASSERRE+

in the

Association de Pêche

« Etang d'Epiry »

Cheminots Auvergne Nivernais

2, avenue Louis Fouchère

58640 Varennes-Vauzelles

BRUN Maurice

Président de l'association

2 rue du Clos Saint Antoine

58000 CHALLUY

Tél.: 06 16 63 87 49

Monsieur MILLERAND

Responsable du registre

d'enquête publique concernant

l'agrément d'Exploitation

des Etablissements LAFARGE GRANULATS

Bourgogne-Auvergne.

Challuy, le 6 décembre 2012

Objet : remarques en tant que locataire de l'étang de Montauté concernant l'enquête publique d'agrément d'exploitation des Etablissements LAFARGE-GRANULATS Bourgogne-Auvergne.

Monsieur MILLERAND,

C'est en tant que locataire de l'étang de Montauté que notre association « L'Etang d'Epiry » souhaite apporter les remarques suivantes :

En effet, sur demande du propriétaire des bois alentours, **monsieur Von Furstenberg**, il avait été procédé à une transformation de l'arrivée de l'eau en amont de l'étang qui aurait pu servir de bassin de décantation éventuel

Or, il s'avère que ces travaux ne répondent pas à l'efficacité nécessaire aux résultats attendu, ceci du fait que l'eau ne passe pratiquement plus dans les buses, mais coule en dessous de celles-ci, à cause de la perméabilité du sol. Ces constatations nous amènent à dire qu'il faut que ces travaux soient totalement repris.

Pour cela il faut que des engins de fort gabarit puissent se rendre sur les lieux. Dans l'état actuel des choses cette possibilité n'est plus réalisable car la végétation ne permet pas le passage de ces engins par le chemin d'accès de l'étang.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, soyez assuré, monsieur MILLERAND, de nos respectueuses salutations.

Le président de l'Association :

RRUN Maurice